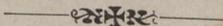


XXI^e année

N^o 5

—o—



Mai

1918

—o—

ANNALES
des
PRETRES-ADORATEURS
et de la
LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SERIE

Canada: \$1.00 - - - - - Etats-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTREAL, P. Q.

Sommaire du numéro de Mai 1918

	PAGES
I. — Le Mois de Marie	Vén. P.-J. Eymard 123
II. — L'Exposition et l'Adoration du T. S. Sacrement (<i>suite et fin</i>)	A. T., s. s. s. D. Th. 131
III. — L'Eucharistie et la question sociale: Formation eucharistique des apôtres sociaux	L. B., s. s. s. 139
IV. — Sujet d'adoration. — La Prédication: Son objet adéquat: l'Eucharistie	144
V. — Les Prescriptions Eucharistiques du "Codex Juris Canonici"	HENRI EVERS, s. s. s. 153

DÉFUNTS

- Mgr Ouimet, du diocèse de Mont-Laurier, membre de l'Association depuis juin 1907.
- M. l'abbé Rosaire Crochetière, du diocèse de Nicolet, membre de l'Association depuis 1905, tué sur les champs de bataille en Europe.
- M. l'abbé Joseph-Jules Gervais, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis novembre 1898.
- M. l'abbé L.-Ferdinand Coderre, du diocèse de St-Hyacinthe, membre de l'Association depuis septembre 1895.
- M. l'abbé J.- A. A. Moreault, du diocèse de Rimouski, membre de l'Association depuis octobre 1905.
- M. l'abbé Joseph-Sévère Renaud, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis juin 1898.

Nouvelle édition des Méditations Eucharistiques

par un Religieux du Très Saint Sacrement.

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le *premier volume* de nos trois séries de MÉDITATIONS EUCHARISTIQUES vient d'être réédité.

Ce Manuel répond aux désirs déjà souvent exprimés, de prêtres et de fidèles, de posséder un recueil d'adorations faciles, à la portée de toutes les intelligences, pouvant leur servir pour les exercices publics d'adoration.

Tome premier:—Il contient 149 sujets d'adoration, présentés selon la méthode des quatre fins du sacrifice. Ces méditations ont surtout pour but de faire connaître l'Eucharistie en elle-même, ses excellences, ses rapports avec le Sacré-Cœur et la Vierge Marie. 582 pages, format in-18.

No 52 broché: - - - 60 sous, franco 67 sous.
No 53 reliure cuir: - - - \$1.00, franco \$1.07.

BUREAU des ŒUVRES EUCHARISTIQUES
368, Ave Mont-Royal Est, - - - - - MONTREAL.



LE MOIS DE MARIE

Le mois de Marie est le mois des bénédictions et des grâces : car toutes les grâces nous viennent par Marie, ainsi que l'assure saint Bernard, et avec lui tous les Saints. C'est une fête de trente jours à la gloire de la Mère de Dieu, qui nous préparera bien au beau mois du Saint Sacrement qui suivra.

Il ne faut pas que, parce que nous faisons profession spéciale d'honorer l'Eucharistie, nous ayons moins de dévotion envers la sainte Vierge. Loin de là ! Il commettrait un blasphème, celui qui dirait : Pour moi le Très saint Sacrement me suffit, je n'ai pas besoin de Marie.—Mais où trouve-t-on Jésus sur la terre sinon dans les bras de Marie ? N'est-ce pas elle qui nous a donné l'Eucharistie ? C'est son acquiescement à l'Incarnation du Verbe dans son sein, qui a commencé le grand mystère de réparation envers Dieu et d'union avec nous que Jésus accomplit pendant sa vie mortelle et qu'il continue au Sacrement.

Sans Marie nous n'irions point à Jésus. Car elle le possède en son cœur : il y fait ses délices, et ceux qui veulent connaître ses vertus intimes, son amour secret et privilégié doivent les chercher dans le cœur de Marie : ceux qui aiment cette bonne Mère trouvent Jésus en son cœur si pur.

Il ne faut jamais séparer Marie de Jésus : on ne saurait aller à Lui sans passer par Elle.

Je dis même que plus nous aimons l'Eucharistie, plus nous devons aimer Marie : on aime tout ce qu'aime un ami ; or est-il une créature plus aimée de Dieu, une mère plus tendrement affectionnée par son fils, que ne le fut Marie par Jésus ?

Oh ! oui, Notre Seigneur serait bien peiné que nous, les serviteurs de son Eucharistie, nous n'honorassions pas beaucoup Marie, parce qu'elle est sa mère ; Notre Seigneur lui

doit tout dans l'ordre de son Incarnation, de sa nature humaine; c'est par la chair qu'elle lui a donnée, qu'il a tant glorifié son Père, qu'il nous a sauvés et qu'il continue de nourrir et de sauver le monde au Saint Sacrement.

Notre Seigneur veut qu'on l'honore d'autant plus maintenant, que durant sa vie mortelle il semble avoir plus négligé de le faire. Notre Seigneur sans doute a bien honoré sa mère dans la vie privée; mais en public, il l'a laissée dans l'ombre; il avait avant tout à affirmer et à soutenir sa dignité de fils de Dieu.

Mais aujourd'hui Notre Seigneur veut en quelque sorte que nous dédommions la très sainte Vierge de tout ce qu'il n'a pas pu faire extérieurement pour elle: et nous sommes obligés, il y va de notre salut, de l'honorer comme la Mère de Dieu et comme notre propre Mère....

L'essentiel est de chercher à pratiquer une des vertus de la sainte Vierge; prenez tout de suite parmi les plus basses, les plus petites; vous les connaissez, vous monterez ensuite et peu à peu jusqu'à ses vertus intérieures, jusqu'à son amour.

Puis chaque jour offrez un sacrifice; prévoyez ce qui vous coûtera; il y a des sacrifices que l'on sait d'avance: telle personne à voir, telle chose à faire. Offrez ce sacrifice; la sainte Vierge en sera contente; ce sera une fleur de plus à la couronne qu'elle veut offrir en votre nom à son Fils au jour de sa fête, à la belle Fête-Dieu.

Si vous ne prévoyez pas de sacrifices particuliers, tenez-vous dans une volonté généreuse d'accepter tous ceux que le bon Dieu vous enverra; soyez attentifs à prendre à la volée cet oiseau du ciel; il y a des messagers de Dieu qui nous apportent une grâce et une couronne d'épines. Il faut leur faire bon accueil. Un sacrifice prévu fait raisonner; le raisonnement en diminue la valeur; les sacrifices qu'on fait tout d'un coup, généreusement, sans regarder, valent mieux; le bon Dieu veut nous surprendre, il nous dit seulement: Tenez-vous prêts! et l'âme fidèle est disposée à tout ce que voudra le bon Dieu. L'amour aime à surprendre. Ne perdez jamais ces sacrifices-là. Il suffit pour cela d'être généreux.

Une âme généreuse, ah! que c'est beau! Dieu en est glorifié, et il dit d'elle comme de Job, avec un sentiment de bonheur et d'admiration: As-tu vu mon serviteur Job?... L'âme qui aime ne laisse passer aucun de ces sacrifices; elle a, pour ainsi dire, l'œil au vent; elle sent qu'une croix vient et elle se dispose à la bien recevoir.

Allons, honorez la sainte Vierge par un sacrifice chaque jour; allez par elle à Notre Seigneur; abritez-vous derrière elle; mettez-vous sous son manteau; revêtez-vous de ses vertus; ne soyez qu'une ombre de Marie; offrez toutes ses actions, tous ses mérites, toutes ses vertus à Notre-Seigneur: vous n'avez qu'à puiser en Marie et à dire à Jésus: Je vous offre les richesses que m'a acquises ma bonne Mère.—Et Notre Seigneur sera très content de vous!

VÉN. P.-J. EYMARD.

L'Exposition et l'Adoration du T. S. Sacrement

(*suite et fin*)

Il faut encore exposer le Très Saint Sacrement pour rendre aux foules, aux masses ignorantes ou indifférentes la connaissance de Notre Seigneur Jésus-Christ: aucun apostolat n'est plus puissant, plus efficace que celui de l'exposition.

Exposer Notre Seigneur c'est le montrer et le montrer dans les conditions les plus favorables pour qu'il soit vu de tous: et quoi de plus facile que de lever les yeux et de voir!

L'exposition du Très Saint Sacrement ne supprime pas sans doute tous les voiles, et il reste que l'Eucharistie est un mystère profond qui dérouté la raison et les sens. Mais

tout en respectant ce voile des espèces, essentiel à l'état eucharistique et à la condition voyageuse où nous sommes, elle abaisse toutes les autres barrières, rapproche Notre Seigneur de nous autant qu'il peut l'être, et en consolant merveilleusement les fidèles et les simples, elle oblige les incrédules à dire au moins: Qu'y a-t-il là?—Or, une question, un doute est bien souvent la fente, la fissure par où pénètre la lumière de la vérité dans une âme demeurée droite au milieu de ses erreurs.

Autrefois le Seigneur avait ordonné à Moïse de construire sur l'Arche une sorte de plate-forme qu'il nomme le propitiatoire; c'était,—son nom l'indique,—un lieu d'approche où le Seigneur descendait pour faire connaître ses volontés à Moïse et entendre ses prières: c'est là qu'il se rendait vraiment présent à son peuple(1).

Ainsi l'exposition rapproche-t-elle Notre Seigneur de nous. Tout à l'heure il était là, c'est vrai: je l'adorais dans le Tabernacle; mais que cette porte qui le dérobaît à mes regards créait une immense distance entre Lui et moi! Une porte, si légère et si mince soit-elle, mais c'est un abîme entre deux cœurs qui s'aiment, deux regards qui se cherchent, deux voix qui s'appellent!

Mettez donc une porte entre cette mère et son enfant qui râle, entre ce père et son fils qu'il n'a pas vu depuis des années: qu'ils soient assurés, autant que vous le voudrez, de leur mutuelle présence, l'enfant appellera sa mère avec larmes, la pauvre mère se tordra de désespoir; ce père, ce fils mourront d'impatience: ah! faites tomber ces barrières; donnez à leur affection ce qu'elle réclame si impérieusement, qu'ils se voient, qu'ils se dévorent du regard!

Les saints ont éprouvé ces désirs, ces besoins ardents de voir la face de Jésus, même encore voilée sous le nuage des espèces, mais exposée à leurs regards en dehors du Tabernacle: on le dit de sainte Thérèse, de sainte Catherine de Sienne; Marie-Eustelle, l'ange de l'Eucharistie, frappait à coups impatients à la porte de la prison d'amour, comme pour en

(1) Exod., xxv, 22.

faire sortir le divin captif; et le grand saint Thomas venait coller ses lèvres brûlantes contre la fente du Tabernacle. Ces ardeurs, ces impatiences, ces audaces, que sont-elles, sinon l'amour criant à Dieu, à ce Dieu présent, mais trop retiré dans l'obscurité du Tabernacle: "Montrez-nous, ah! montrez-nous votre face(1)!"—"Illuminez-nous des rayons de votre visage(2)!"—"Car votre visage est beau(3), ô le bien-aimé de nos âmes!"—"Regardez-nous au moins, et nous serons sauvés(4)!"

*
* *

L'exposition, qui rapproche Notre Seigneur en le découvrant le met dans les conditions les plus favorables pour que nous le puissions bien voir.

L'Eglise a prescrit un minutieux cérémonial par le moyen du pape Clément XI, pour tout ce qui concerne le culte et le service du divin roi exposé(5). On y voit que l'exposition de l'auguste Sacrement ne doit jamais se faire qu'au maître-autel, c'est-à-dire à l'endroit le plus apparent et le plus éminent du Temple; sur l'autel il faut ériger un trône et au-dessus du trône étendre un baldaquin de soie blanche. Afin que tous les regards se fixent sans distraction sur la divine Hostie, l'Eglise l'isole et défend de laisser sur l'autel de l'exposition aucunes reliques ni aucun tableau; on ne fera aucune fonction qui n'ait un rapport direct avec le Saint Sacrement; rien que l'Eucharistie à contempler, à adorer. Le luminaire sera abondant et perpétuel, la nuit comme le jour; il sera bon que tout le temple soit tendu de tapisseries; les autels latéraux illuminés aussi; enfin la porte d'entrée sera surmontée d'un écusson et décorée de draperies, et la rue jonchée de buis et recouverte de sable fin(6).

(1) Ps. LXXIX, 4. — (2) Ps. xxx, 17.—(3) Cant. II, 14.—(4) Ps. LXXXV, 16.

(5) Instruzione da osservarsi nel Oragione continua 40 ore coll' Espo-
sitione del Santissimo Sacramento.—Cum notis Gardellini.—Roma, 1856.

(6) Inst. supr. passim.

Le culte sera plus majestueux: les laïques ne pénétreront pas dans le sanctuaire, et les clercs n'y entreront que revêtus du surplis; ils feront en entrant et en sortant la prostration à deux genoux, inclinant profondément la tête; ils ne se couvriront pas en présence du Très Saint Sacrement et on y gardera un plus religieux silence.

Toutes ces prescriptions ne veulent autre chose que manifester, faire ressortir avec une évidence indiscutable la présence de Jésus-Christ Notre Seigneur, parler aux yeux, frapper les regards les moins attentifs et se faire comprendre dans un langage accessible aux plus ignorants.

Certes, nous ne pouvons croire qu'un homme qui n'est pas de parti pris incrédule, s'il entre dans les sanctuaires d'exposition, s'il contemple quelques instants ce spectacle majestueux ne se sente ému et ne demande au moins: Mais qui est là? Pourquoi cette pompe? Et si vous en voyez affecter des airs moqueurs et sortir avec mépris, dites-vous que cette présence trop sensible de leur juge les importune, ils confessent, mais à la manière des démons, la vérité de celui qu'ils semblent nier!

Mais pour les âmes droites, pour ceux qui croient, qui veulent croire, prier et aimer, ah! quel secours que l'exposition du Saint Sacrement! Dieu sans doute est partout et nous n'avons pas à aller au delà de notre propre cœur pour le trouver; on le peut rencontrer aux champs comme à la ville: néanmoins on sait qu'il a pris un cœur pour aimer, des oreilles pour entendre, et qu'il réside corporellement ici-bas au saint tabernacle; et nous prions mieux dans le sanctuaire de son Eucharistie, que dans le secret de nos demeures: il est là plus près de nous.

Que sera-ce de l'exposition? Elle est pour rendre la prière si facile, la contemplation si simple, que les plus petits, les plus inexpérimentés dans les choses spirituelles puissent aisément prier et méditer, si seulement ils veulent venir se placer sous ses doux rayons. Là il suffit de regarder, et l'on prie, et l'on parle! Que de choses sait dire le regard! Le regard prie; il croit, il espère, il aime, il implore, il supplie, il demande

pardon, il s'humilie, il persévère, il proteste; que de choses il peut seul exprimer, qui ne peuvent sortir du cœur oppressé par la douleur, et que les lèvres ne sauraient raconter! Ces pauvres paralytiques, ces lépreux levaient sur Jésus leurs yeux suppliants; à peine parfois ajoutaient-ils quelques mots; mais durant le silence de leur bouche, leurs yeux continuaient de parler et insistaient; avez-vous ouï dire que Jésus ait jamais résisté à la force de ces discours invincibles du regard du pauvre?

Le saint roi Josaphat assiégé par les troupes réunies des fils de Moab et des fils d'Ammon, et par ceux de la Syrie, et d'au delà de la mer, réunit son peuple devant le Seigneur et fit à Dieu une touchante prière que nous ont conservée les saints livres; elle se terminait ainsi: "Seigneur notre Dieu, nous savons que nous n'avons pas la force de repousser cette immense multitude qui se rue contre nous. Et ne sachant que faire en de telles angoisses, il ne nous reste qu'un refuge, c'est de lever nos regards vers vous!" Oh! vous tous qui ne savez ou ne pouvez rien dire, vous que l'ignorance ou la douleur rend muets devant Dieu, venez, ouvrez les yeux, fixez-les sur cette Hostie sainte: Elle est Jésus, le tout-puissant, Jésus le miséricordieux, Jésus qui eut pitié de Madeleine et de l'adultère, qui pardonna à Pierre et toucha le larron: elle est Jésus qui vous écoute, qui vous voit à travers le blanc nuage des apparences; vous priez, vous avez besoin, vous souffrez, vous pleurez, vous venez lui recommander votre père ou votre fils paralysé par l'incrédulité ou dévoré par le feu des passions; vous levez vers lui vos yeux chargés de larmes et vous croyez qu'il pourrait ne pas vous comprendre, et, vous comprenant, ne pas vous exaucer? Ah! de grâce, ayez de meilleurs sentiments de la bonté du Seigneur et du cœur de Jésus!

*
* *

Le regard sur le Très Saint Sacrement n'est pas seulement la plus éloquente des supplications il est un travail, une étude, et il opère en notre âme tout ce qu'il voit en l'objet divin qu'il

contemple. Est-ce que cette hostie ne vous dit pas le silence, l'humilité, la patience, l'obéissance, l'abandon, le dévouement, le sacrifice et l'immolation? Regardez-le donc mieux et dites-vous à vous-même: qui est là?—Pour qui est-il là?—Pourquoi et que veut-il de moi, en restant là pour moi?—Questions que tout le monde peut se faire et qui ne resteront pas sans de divines réponses.

Etudiez l'état eucharistique, simplement en regardant avec foi et avec amour. Joignez au regard extérieur l'attention de l'esprit, le désir du cœur, et ce regard imprimera Jésus en vous: Ne savez vous pas que le regard consiste dans la peinture en nos yeux, et par nos yeux en notre âme, des choses que nous percevons? Regardez donc la sainte Hostie, ne vous laissez pas distraire ni préoccuper par autre chose que ce soit: le livre, le grand livre ouvert et lisible à tous, c'est elle; la lecture qu'il y faut faire, c'est Jésus, la vie, l'amour, les beautés et les bontés de Jésus; regardez-la donc cette Hostie adorable, vous emporterez son souvenir, vous y penserez, vous en rêverez: elle se sera gravée en votre âme: et si Jésus s'imprime en vous, ne vous rapprochez-vous pas du type divin et de la ressemblance que vous devez avoir avec Lui pour être reçu par son père à partager son héritage?

Ah! je comprends que les âmes chrétiennes estiment tant l'exposition du Saint Sacrement! Je comprends qu'elles désertent leurs demeures et leurs oratoires domestiques et les tabernacles même de la divine présence, quand ils sont fermés, pour accourir aux sanctuaires où Jésus tient sa cour plénière: là seulement elles se trouvent face à face avec Celui que leur cœur aime, que leurs yeux recherchent; là seulement elles voient assez et elles se sentent assez vues; en attendant qu'elles soient admises à contempler le visage de Dieu dans la vision bienheureuse, elles viennent se plonger dans la présence de grâce et d'amour: c'est un bain de vie qu'elles prennent sous les rayons de cet astre de bonté; elles se refont là des forces, du courage, de la patience; la fleur battue par l'orage et courbée sur sa tige ne se redresse pas plus vite sous le chaud baiser d'un rayon de soleil, que l'âme attristée sous le sourire de l'Hostie exposée!

*
* *

Terminons ces considérations en pressant tous ceux que les intérêts sacrés de l'Eglise, de la Patrie, du peuple, touchent au cœur, de se dévouer, à soutenir, à propager, par tous les moyens en leur pouvoir, l'exposition du Très Saint Sacrement.

Que les expositions qui se font dans nos paroisses aux jours de l'adoration perpétuelle et des quarante heures, ainsi que pendant l'octave de la Fête-Dieu, nous trouvent toujours prêts et fidèles.

Soutenons et propageons. Soutenons par un concours pécuniaire et portons à Jésus le tribut de notre amour: nous lui donnons, en coopérant au luminaire de l'exposition, le moyen de se montrer et de faire du bien; nous le mettons dans l'exercice de sa royauté d'amour; n'est-ce pas une assez belle récompense à nos sacrifices? et faire l'aumône à Jésus, notre divin et si libéral bienfaiteur, n'est-ce pas une de ces consolations ineffables où le cœur trouve des délices? Que son trône ne soit pas trop indigne de sa majesté; il voulut pour son Eucharistie "un cénacle vaste et tapissé(1)": c'est que l'Eucharistie est le sacrement de sa royauté. Préparons-lui des tapis de fleurs et de verdure: nos cierges et nos fleurs donneront en notre nom leurs flammes et leurs parfums; le cœur du divin Roi saura y discerner notre foi et notre amour; soutenons l'exposition d'un généreux concours pécuniaire!

Propageons: amenons les pauvres, les ouvriers, les travailleurs des campagnes et des villes au pied du trône de l'exposition, à la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement. Ils verront; leur cœur n'est pas si mauvais, et s'ils ne font rien par eux-mêmes pour se rapprocher, qui vous dit que Jésus ne les attend pas là pour agir, lui, par la grâce souveraine de sa présence? Ah! ne doutons pas tant du cœur du peuple; la mère de famille et l'ouvrière, l'homme d'atelier et d'usine, tous ont été baptisés, tous ont été destinés par l'Eglise et par la tendance de leur baptême à l'Eucharistie;

(1) Luc, xxiii.

tous ont goûté une fois au moins le "don de Dieu"; ils sont donc aptes à l'Eucharistie, s'il ne peuvent la recevoir aussitôt, du moins peuvent-ils ressentir les divines influences de sa présence; amenez-les devant le Saint Sacrement! Ne vous souvenez-vous pas que quand Jésus eut multiplié les pains qui figuraient l'Eucharistie, ces pauvres gens qui le suivaient en foule voulaient le faire Roi? Et c'est ce peuple qui s'écriait dans sa naïve admiration: "Personne n'a parlé comme cet homme!" C'est ce peuple qui disait, au témoignage de saint Jérôme, en parlant de Jésus: "Allons à la bonté: *eamus ad suavitatem!*"

Enfin, l'Eucharistie a été donnée pour tous: amenons-les tous à l'Eucharistie; rendez l'Eucharistie au peuple; rendez le peuple à l'Eucharistie; là est le salut national et la paix sociale! Plus que jamais il faut opposer à toutes les négations de la divinité, du pouvoir et de la royauté de Jésus-Christ, l'affirmation de Jésus-Christ et de ses droits sur le monde; voilà l'Eucharistie exposée, la suprême affirmation de Jésus-Christ et de l'action surnaturelle de Dieu parmi nous: contre toutes les exhibitions de Satan, montrons l'Eucharistie, où se manifestent toutes les vertus et toutes les beautés de l'Homme-Dieu; à l'orgueil qui insulte Dieu et le rejette, opposons l'adoration, la soumission parfaite à Dieu, en union avec Jésus dans l'Eucharistie, qui, tout en étant le Roi des anges et des hommes, n'en reste pas moins le plus parfait, le plus convaincu, le plus humble des adorateurs de la majesté divine!

A. T. s. s. s. D. Th.

Nous recommandons aux prières de nos vénérés Confrères l'âme du Rév. Père Alphonse Lemay, de notre Maison de Montréal, décédé le 23 avril dernier, dans la 30^e année de son âge, la 10^e de sa profession religieuse, la 3^e de son sacerdoce.

R. I. P.

L'Eucharistie et la question sociale

II. — Formation eucharistique des apôtres sociaux

Un apôtre, voilà, à mon sens, l'élément le plus indispensable au bon fonctionnement de l'action sociale catholique. L'importance comme la nécessité de son rôle sont d'une évidence absolue. Sans chefs, en effet, sans instigateurs, sans semeurs de bonnes idées et de bonnes œuvres, la masse du peuple reste inerte et croupit dans les mêmes misères. Il faut un œil vigilant qui soit prompt à découvrir le mal, un cœur ardent qui veuille se dévouer à l'enrayer, et une main à la fois discrète et ferme qui travaillè efficacement à une cause aussi sainte. En un mot, il faut des apôtres; mais non des apôtres quelconques: gens sans convictions, qui ne pratiquent pas ce qu'ils enseignent, qui font partie d'une association catholique parce que c'est de bon ton dans le milieu où ils vivent, et parce qu'ils y trouvent une occasion facile de se mettre en vedette. Ces apôtres de surface, de métier, ne peuvent rendre à la cause du bien que les pires services. On ne s'improvise pas apôtre, mais on le devient, grâce à une formation sérieuse qu'on puisera à la fois dans une vie vraiment intérieure et dans une activité bien réglée. Aussi l'homme d'œuvres, s'il veut être apte à remplir les devoirs de sa vocation, doit se rendre familiers les grands principes qui sont la condition essentielle de tout apostolat fécond et méritoire. Or, je ne vois pas de meilleur maître, d'éducateur plus compétent en pareille matière que Jésus-Hostie. Le divin Sacrement possède, en effet, et à un degré éminent, tout ce qu'il faut pour façonner un apôtre accompli; si bien qu'on peut attendre des merveilles de celui qui se sera montré docile aux enseignements d'un tel maître et qui se sera imprégné de son esprit. Mais précisons davantage les conditions dont dépend un pareil résultat.

Trois qualités devront alimenter le zèle de l'apôtre social. Il sera d'abord *surnaturel*. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il doit provenir d'une source surnaturelle? C'est en vain qu'on se lancerait à corps perdu dans les œuvres sociales, qu'on ferait partie de tous les cercles connus et qu'on donnerait son nom à toutes les mutualités catholiques imaginables, si l'on n'a pas en soi ce fond réel de grâce et d'union à Dieu qui seul peut transfigurer notre activité pour en faire une productrice de bonnes œuvres. On ne saurait trop le répéter, un cœur partagé entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur ne peut être l'instrument de choix que Dieu se plaira à utiliser. Une source contaminée ne donne jamais une eau pure. D'où la nécessité d'une vie surnaturelle intense et toujours accrue chez l'apôtre, s'il prétend remplir la première des conditions qui assureront à son zèle un plein succès.

C'est aussi ce que réclame le but de l'apostolat chrétien. En effet, "l'apostolat auquel l'élite de la jeunesse est appelée, pourrait très bien se définir un effort, individuel ou collectif, ayant pour but de transmettre la vie divine dans toutes les parties et dans toutes les artères de l'organisme social. Il y a là comme une sorte de génération spirituelle, une coopération de l'âme et de toutes les puissances à l'œuvre du salut de la société. Et on n'engendre la vie, on ne la conserve saine et féconde, que si l'on est vivant soi-même et si l'on jouit de tous les dons et de toutes les énergies de la fécondité(1)."

Eh bien! où puiser cette force indispensable qui surnaturalisera l'apôtre et le rendra par le fait même tout-puissant, si ce n'est dans la divine Eucharistie? C'est là qu'il faut aller boire à longs traits cette vie supérieure capable d'accomplir des miracles. C'est là qu'il faut apprendre ces leçons et méditer ces exemples qui stimulent l'activité, fécondent les initiatives et purifient les intentions. L'apôtre qui, tout en se livrant au labeur de l'apostolat, se mettra ainsi en contact fréquent avec le Christ eucharistique par la communion ou la visite au Saint Sacrement verra le succès couronner ses

(1) Cf. Mgr L.-A. Pâquet, *Etudes et appréciations. Mélanges canadiens*. Québec. 1918, p. 296.

efforts, parce que son zèle, en prenant son inspiration de l'Hostie sainte, sera marqué au coin du surnaturel.

A ce premier caractère de l'apostolat social doit s'en ajouter un autre: le *dévouement*. Cette qualité constitue la marque distinctive du vrai soldat du Christ. Certes il en faut du dévouement pour mener à bonne fin une tâche souvent ingrate, où l'on a à jouer un rôle plutôt obscur, mais toujours assez en évidence pour être tourné en ridicule par ceux qui ne connaissent pas le premier mot de l'action sociale catholique. Il en faut du dévouement pour implanter dans un milieu où elle nous paraît nécessaire une association qui n'y rencontre au début que des obstacles, pour soutenir presque seul une œuvre qui va dépérissant. Il en faut du dévouement pour prodiguer ses visites et ses soins à des pauvres souvent rebutants, quelquefois ingrats. Bien plus, c'est l'esprit de sacrifice qu'il faut à l'homme d'œuvres, c'est-à-dire le courage de s'immoler soi-même. On n'est pas apôtre pour avoir rédigé des programmes, prononcé d'éloquentes harangues et recueilli de bruyants applaudissements. Le véritable apostolat suppose le don de soi, de son temps, de son argent, et parfois la suprême immolation, c'est-à-dire celle de la vie. Or, qui peut donner tout à la fois à l'homme, la science et le courage du sacrifice, si ce n'est la sainte Victime de nos autels, le Dieu de l'Eucharistie, ce modèle sublime de toutes les immolations, qui meurt afin de nous apprendre à vivre pour nos frères ?

Aussi Mgr Gerbet a-t-il pu écrire: "Le culte eucharistique qui est la réalisation extérieure et perpétuellement présente du dévouement infini, qui en réveille le sentiment, qui nourrit de cette pensée la mémoire de l'homme, son cœur et ses sens même, lui incorpore l'esprit de sacrifice. Le don de soi-même devient alors une pensée habituelle. Voilà ce qui rend la charité active et persévérante, car rien ne remplace les habitudes; le cœur a les siennes comme le corps."

L'Eucharistie apparaît donc comme l'école par excellence du dévouement. Impossible en effet à l'apôtre de rester insensible devant la tâche qui l'attend, s'il réfléchit tant soit

peu à Celui dont le dévouement ne connaît ni heures, ni lieux, ni préférés.

La troisième condition du parfait apostolat c'est la *discrétion*. La discrétion rendra le zèle d'abord *discipliné*, c'est-à-dire en conformité exacte avec les directions émanant des autorités ecclésiastiques. Toute initiative personnelle inconsiderée, qui n'a pas reçu la sanction des chefs autorisés, est ici blâmable parce qu'on ne peut plus périlleuse. L'esprit d'aventure est aux antipodes de l'action sociale catholique. En un mot le zèle discret implique l'obéissance entière et absolue à l'Eglise, obéissance qui, en cimentant l'union qui doit régner entre les catholiques militants, conservera à nos organisations le secret de leur force et de leur durée.

Enfin, discrétion est aussi synonyme de *modestie*. Sans ce lustre et ce parfum quelque chose manquerait à l'apostolat du catholique social. Pourrait-on encore décorer du nom de zèle une activité qui puiserait son inspiration dans l'égoïsme, et ne trouverait d'autre stimulant que l'intérêt propre ?

Ici encore l'Eucharistie s'offre à nous comme un modèle achevé de soumission et de modestie. En effet, le Dieu de nos autels est souvent appelé le Dieu caché, et cependant il agit sans cesse; du tabernacle partent des impulsions qui ébranlent les âmes et le monde; mais le moteur divin qui produit ce mouvement se dérobe aux regards, il reste dans son obscurité et derrière ses voiles.

Grande leçon pour les hommes d'œuvres, dont l'action doit être discrète et cachée comme celle de l'Eucharistie. Pour créer en eux cette mentalité toute surnaturelle et pour se rendre familiers les actes de soumission et de modestie que suppose la discrétion dans le zèle, ils n'ont qu'à s'approcher souvent de ce grand sacrement et à expérimenter, pour ainsi dire, jusqu'à quel degré d'héroïsme Jésus-Hostie pratique ces mêmes vertus.

C'est sous l'inspiration de cette pensée que, en 1911, à la Semaine sociale de Saint-Etienne, Mgr de Gibergues traçait ce portrait de l'homme d'œuvres: "Celui-là seulement qui

vivra sa vie divine aura le courage et la force d'accomplir les travaux, de supporter les fatigues, de surmonter les répugnances et tous les rancœurs inhérents à sa magnifique mais rude besogne sociale. Le chrétien qui alimentera sa vie surnaturelle, qui la renouvellera chaque jour aux sources divines de la prière, de la méditation, des sacrements; le chrétien qui mangera souvent le pain de vie, qui mangera son pain quotidien à la table du Seigneur, le chrétien qui participera aux sublimes enthousiasmes de saint Paul pour le Christ, celui-là sera un agissant sans peur et sans reproche, un agissant désintéressé et effectif, fatigué quelquefois, mais lassé, découragé jamais!" Puisse le Canada compter un grand nombre de tels apôtres et la cause entreprise par l'action sociale catholique dans notre pays est gagnée.

"On rapporte que le paquebot qui amenait au Congrès eucharistique de Montréal un groupe de catholiques français fut le théâtre d'un spectacle émouvant. Quelques-uns d'entre eux voulurent que leur dernière nuit de voyage fût une nuit d'adoration, comme une "préface religieuse" aux journées d'apostolat qu'ils allaient vivre en terre canadienne. Et c'est sous le regard du Christ, confondus en Lui, qu'ils se préparèrent à semer tant de paroles ardentes, génératrices de foi et de piété.

Ainsi doivent agir les vrais ouvriers des reconstructions sociales. Que leur vie soit vraiment surnaturelle. Que leurs journées commencent à la Table sainte, dans la communion du Christ. Et alors bienfaitantes seront leurs paroles, fécondes leurs œuvres. Ils réussiront à restaurer l'ordre ébranlé, à refaire sur des bases solides une société nouvelle, heureuse et stable, parce qu'appuyée sur des assises chrétiennes(1)."

(à suivre)

L. B. s. s. s.

(1) J.-P. Archambault. S. J. *La question sociale et nos devoirs de catholiques*, p. 112.

Sujet d'Adoration

LA PRÉDICATION

Son objet adéquat : l'Eucharistie

Predica Verbum.

II TIM. IV. 2.

I — Adoration

L'objet de la prédication, disions-nous dans notre précédente méditation, se résume, s'incarne dans une personnalité unique, la personnalité adorable de Notre Seigneur Jésus-Christ, de sorte que prêcher Jésus-Christ, c'est prêcher intégralement le catholicisme.

Considérons aujourd'hui une forme de la prédication qui en paraît, au premier aspect, une spécialisation et qui, en réalité, bien comprise, selon toute son étendue, atteint, dans des conditions éminemment favorables, cet objet adéquat de la prédication, Notre Seigneur Jésus-Christ: je veux parler de la prédication eucharistique.

C'est un champ bien vaste que celui qui est offert à la prédication eucharistique, directe, c'est-à-dire à celle qui prend l'Eucharistie pour sujet, et il n'est pas difficile peut-être d'établir qu'envisagée comme il convient, l'Eucharistie constitue la synthèse de la doctrine, de la morale et de l'ascétisme.

L'Eucharistie, c'est d'abord la présence réelle, c'est-à-dire Dieu au milieu de nous, et dès lors, tout ce que nous pouvons et devons enseigner de Dieu, nous le pouvons prêcher de l'Eucharistie: elle est l'Eternel, l'Immense, le Tout-Puissant; elle est la Providence, la Bonté et la Miséricorde; elle est le Souverain Seigneur et le Souverain Juge:—l'Eucharistie c'est Dieu fait homme, c'est la personne adorable de Notre

Seigneur Jésus-Christ; et dès lors elle est l'extension dans le temps et dans l'espace de l'Incarnation, c'est-à-dire de l'habitation de Dieu au milieu des hommes, et de l'union intime de la nature divine et de la nature humaine en unité de personne; l'Eucharistie, le Christ sacramentel, c'est le Christ historique qui sous une autre forme, dans un autre état, vient jusqu'à nous, *non alius sed aliter*, et dès lors ce qu'Il était, dans le cours de sa vie mortelle, pour les foules de la Galilée et de la Judée qui se pressaient sur son passage, Il l'est pour nous tous sous le voile eucharistique: Il est notre frère, notre ami, notre conseiller, notre médecin, notre consolateur; sa présence sacramentelle, comme sa présence naturelle si ardemment désirée par les patriarches de l'ancienne Loi, répond à toutes les secrètes aspirations de notre cœur et à ce besoin inné de voir Dieu, de l'entretenir, d'établir avec lui des relations familières, qui est le besoin de notre nature à nous. D'autant que prêcher la présence réelle, avec toutes ses conséquences et sous tous ses aspects, c'est prêcher le Cœur eucharistique de Jésus, car c'est le Cœur de Jésus qui fait l'Eucharistie vivante, et c'est ce Cœur adorable qui a été l'inspirateur de cette merveille d'amour, *cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos*.

Ainsi prêcher la présence réelle, selon toute la multiplicité des questions qu'elle comporte et des développements qu'elle autorise, c'est vraiment faire la synthèse doctrinale des dogmes de notre foi et, puisque *fides est ex auditu*, l'acte de la foi éclairée à la présence réelle qui amènera le chrétien à dire devant l'Eucharistie, non plus seulement du bout des lèvres et machinalement, mais du fond du cœur: *Credo quia tu es Christus filius Dei vivi*, cet acte de foi embrassera vraiment toute la doctrine catholique, ce sera l'acte de la foi parfaite.

De plus, l'Eucharistie c'est la Messe, c'est-à-dire, le sacrifice unique de la nouvelle alliance, qui remplace, comme la réalité remplace les figures, tous les sacrifices de l'ancienne Loi qui n'en étaient que des ébauches et dont les victimes n'avaient de valeur aux yeux de Dieu, que dans leur rapport avec la Victime sacro-sainte qu'elles préfiguraient; c'est-à-

dire encore, le mémorial, le renouvellement sous une forme non sanglante, mais par un sacrifice réel, du sacrifice sanglant de la Croix; par suite, l'acte central du culte catholique, du culte social, par lequel la communauté chrétienne, et par elle, l'humanité tout entière, acquittée envers Dieu, et d'une manière adéquate aux droits de son Souverain Seigneur, les quatre grands devoirs de l'adoration, de l'action de grâces, de la propitiation et de la prière;—c'est-à-dire enfin, et en résumé, le fondement inébranlable de l'espérance chrétienne, et la source intarissable des bénédictions et des pardons qui tombent du ciel sur notre terre, parce que c'est l'acte de religion par excellence, "qui honore Dieu, *magnum est nomen meum in gentibus*, qui réjouit les anges, édifie l'Eglise, et procure des secours aux vivants et aux morts."(1)

L'Eucharistie enfin, c'est la communion, c'est-à-dire, Jésus se faisant nourriture, pour nous communiquer sa vie divine et nous transformer en lui, *non mutabis me in te, sed tu mutaberis in me*, et pour nous unir les uns aux autres par le lien de son Esprit; c'est-à-dire encore le sacrement de la charité, qui développe, accroît sans cesse et sans mesure en nous l'amour envers Dieu qui consomme toute perfection, et la charité envers le prochain qui manifeste et traduit en œuvres cet amour de Dieu, ce qui faisait dire à saint Augustin en parlant de l'Eucharistie: *O signum unitatis! O vinculum caritatis!*(2) et à Jésus lui-même, au soir de la Cène: *Ego in eis et Tu in me ut sint consummati in unum!*(3)

La communion, c'est-à-dire l'aliment quotidien qui répare nos pertes quotidiennes, le pain supersubstantiel dont notre âme a autant besoin, que notre corps du pain matériel, et enfin, le viatique qui doit nous armer pour les luttes du voyage d'ici-bas et pour les luttes dernières, plus terribles, plus dangereuses, celles qui nous attendent au seuil de l'éternité.

Voilà ce qu'est l'Eucharistie; chacun de ces aspects sous lesquels elle se présente à nos adorations est comme un des points de vue fondamentaux du christianisme: doctrine, morale, culte, ascétisme, perfectionnement privé et perfectionne-

(1) Imit. lib. iv. c. v.—(2) In Joan. xxvi. 13.—(3) Joan. xvii. 23.

ment social, tout est dans l'Eucharistie, tout vient de l'Eucharistie ou y aboutit.

Dans nos magnifiques cathédrales, dans les splendides édifices, qu'a élevés la piété des générations chrétiennes, toutes les parties, de la base au sommet, convergent vers le sanctuaire, vers l'autel et le tabernacle comme vers leur centre d'unité. Supprimez l'autel et ces enceintes superbes cesseront d'avoir un sens, de répondre à une idée, pour n'être plus qu'un entassement de pierres sans signification et sans portée. C'est là l'expression sous la forme artistique de ce qu'est l'Eucharistie dans l'enseignement et dans la vie de l'Eglise.

Avec la prédication eucharistique proprement dite, celle qui embrasse sous l'un ou l'autre de ses aspects, cet immense sujet, il y a ce que l'on pourrait appeler l'enseignement indirect; c'est celui qui par une application pratique ramène le sujet, quel qu'il soit, de la prédication à l'Eucharistie. Et cela est possible, puisque l'Eucharistie, venons-nous de dire, est le centre de la doctrine, de l'histoire et de la vie de l'Eglise; et cela est facile, car enfin, quel que soit le sujet de notre prédication, il est impossible qu'il n'aboutisse pas à Jésus-Christ considéré soit comme modèle, soit comme source de grâce; mais dans nos églises où se fait la prédication, ce Jésus qui en est toujours l'objet de manière ou d'autre, est aussi un de nos auditeurs; Il est là dans le tabernacle, Il nous voit et nous écoute, c'est Lui qui donne la vertu à nos paroles, et combien cette puissance grandira, si nous tournons les esprits et les cœurs de ceux qui nous écoutent vers Celui qui est l'Alpha et l'Oméga, vers Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie.

Adorons donc dans l'Hostie divine l'objet toujours présent, l'objet adéquat de notre prédication et confessons à ses pieds que jamais notre parole, si féconde, si puissante, si éloquente soit-elle, n'épuisera la série des merveilles qu'elle offre à notre admiration, à notre imitation, et à notre amour: *Quantum potes, tantum aude, quia major omni laude, nec laudare sufficis!*

II—Action de Grâces

Nous trouverons le motif de notre action de grâces dans la considération du grand honneur qu'il y a pour nous à être les hérauts de l'Eucharistie, à avoir pour principale mission de la faire connaître;—du grand bonheur aussi, car l'Eucharistie est notre trésor par excellence; le prêtre n'est jamais pauvre, jamais abandonné, jamais malheureux tant qu'il peut monter au saint autel, pour faire descendre du ciel la divine Victime;—du grand profit enfin pour nous et pour les âmes: pour nous, d'abord, car pour prêcher souvent et avec fruit l'Eucharistie, il faut la méditer; c'est de notre abondance que nous pouvons donner aux fidèles, et non de notre pauvreté, par suite, nous nous enrichissons avant de les enrichir eux-mêmes; enfin profit pour les âmes; l'Eucharistie et le Sacré-Cœur,—et, pour unir les deux en un seul, le Cœur eucharistique de Jésus,—voilà le grand remède aux maux dont souffrent les âmes et les sociétés et qui vont se multipliant et s'aggravant tous les jours; voilà la panacée, infaillible celle-là, qui peut nous guérir, nous sauver, nous arrêter sur la pente de l'abîme,—et nous en avons pour garant Celui-là même que nous prêchons et qui n'a découvert son Cœur dans l'Eucharistie, à la Bienheureuse Marguerite Marie que pour nous indiquer le *Labarum* des temps nouveaux.

III—Réparation

Il faut bien l'avouer, il existe une contradiction étrange, un illogisme frappant entre la grandeur, l'excellence, la nécessité de l'Eucharistie et l'importance qu'on lui donne dans la prédication, et chacun de nous doit faire à ce sujet son examen de conscience. Certes, les avertissements ne nous manquent pas: voici que la Sacrée Congrégation du Concile, parlant sur l'ordre du Souverain Pontife, pour dissiper les derniers nuages sur la question si pratique de la communion fréquente et quotidienne, appuie encore sur la recommandation instante faite par le Concile de Trente aux pasteurs d'âmes, d'entretenir souvent les fidèles confiés à leurs soins,

de ce grand, de cet adorable Sacrement, des fruits merveilleux qu'il produit dans les âmes, et du besoin qu'ont tous les chrétiens de se nourrir souvent, et, s'il est possible, tous les jours du pain eucharistique.

L'Eucharistie n'est si peu aimée et si rarement reçue que parce qu'on ne connaît pas assez le DON DE DIEU: "*Si scires donum Dei!*" (Saint Jean, IV, v. 10.) C'est par la prédication surtout que Jésus-Christ veut qu'à son exemple on fasse connaître ce don divin.

On a dit, et c'est peut-être bien vrai, qu'on a trop négligé, généralement partout, au siècle dernier, la prédication eucharistique. Cela explique les instances réitérées du Saint-Siège, demandant que désormais *tous* les fidèles (*le peuple chrétien*, disent les Décrets) soient instruits de ce qui regarde l'auguste Sacrement de nos autels, et très spécialement du dessein de Jésus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie: il a voulu se donner aux âmes comme une nourriture et un aliment quotidien nécessaires à leur quotidienne faiblesse.

Et ce qu'il faut prêcher (*multo studio et crebris admonitionibus*), ce n'est pas seulement la grandeur, l'excellence, les bienfaits de l'Eucharistie et autres considérations théoriques, d'un grand intérêt dogmatique; mais, dit le Décret (art. 6), la pratique, l'usage si pieux et si salutaire de la communion fréquente et quotidienne: "*Christianum populum ad hunc tam pium ac tam salutarem usum crebris admonitionibus multoque studio cohortentur (concionatores).*"

Voilà à quoi il faut exhorter, inviter, pousser; à quoi il faut revenir fréquemment: c'est la volonté de l'Eglise, interprétant celle de Jésus-Christ lui-même.

Cela est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'opérer une véritable réforme dans les esprits et de ramener le peuple à une doctrine et une pratique dont l'hérésie janséniste l'avait insensiblement détourné: ce qui ne peut se faire sans une prédication suivie, qui soit générale, fréquente et ardente. C'est à tous les prédicateurs à la fois qu'incombe ce devoir pressant, que s'impose cette urgente mission.

Tant qu'on ne sera pas convaincu de ce devoir, tant qu'on ne comprendra pas l'évidence de cette mission, on continuera à faire beaucoup d'objections, à multiplier les *mais*, les *si*, les *pourquoi*... C'est perdre son temps bien mal à propos. Le devoir existe, la mission vient du Vicaire de Jésus-Christ, et, par conséquent, de Jésus-Christ lui-même, les raisons en sont des plus graves, les instances de l'Eglise des plus pressantes: allons-y donc de bon cœur et sans tant de façon. Le temps du jansénisme est passé; écoutons l'Eglise et suivons ses instructions; nous ne nous tromperons pas.

Faut-il l'ajouter? Une indication précieuse nous vient des fidèles eux-mêmes. Partout, comme sous un souffle spécial de l'Esprit divin, la dévotion à l'Eucharistie grandit dans les âmes, les œuvres eucharistiques ont pris partout un merveilleux développement, les âmes ont faim de la prédication eucharistique; c'est quand on leur parle de Jésus Eucharistie qu'elles vibrent, qu'elles s'attendrissent, qu'elles s'amendent et se corrigent; et comment nous en étonnerions-nous? Qu'est la prédication abstraite, l'enseignement dogmatique et moral purement théorique, comparé à cet enseignement vivant qu'est le dialogue entre le prêtre et Jésus-Hostie, le prêtre montrant Jésus, non plus dans le lointain de l'histoire ou dans les profondeurs des cieux, mais là, vivant, aimant, au milieu de nous et dans nos tabernacles, le prêtre apprenant, en un mot, à tous le *don de Dieu*.

Prenons, aux pieds de Jésus, la résolution de ne jamais, dans nos prédications, faire abstraction de sa présence, et nous trouverons dans l'observation fidèle de cette résolution, la source de grands fruits et de grandes consolations pour notre ministère.

IV — Prière

Notre prière aujourd'hui sera celle que le vénérable Père Eymard a donné pour devise à la Congrégation du Très Saint Sacrement: *Adveniat regnum tuum eucharisticum!*

Oui que votre règne eucharistique arrive, ô Jésus, le règne de votre Cœur vivant dans le Sacrement de votre amour.

Régnez dans les âmes; qu'elles apprennent à vous mieux connaître et à vous mieux aimer, pour vivre plus unies à vous et plus pleinement sous votre influence et votre action. Régnez sur les sociétés: qu'elles se soumettent librement à l'empire de votre Eucharistie, qu'elles la servent et la glorifient de toutes manières. Donnez à vos prêtres la grâce et la mission de votre saint amour, afin que nous prêchions et répandions partout votre règne eucharistique et qu'il nous soit donné d'accomplir le désir que vous exprimiez par ces paroles: *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendatur!*(1)

Nous savons que ce règne du Cœur eucharistique de Jésus est assuré: *Oportet illum regnare* (2), puissions-nous, par nos prières ferventes et persévérantes et par tous les efforts de notre ministère, hâter l'heure de ce triomphe.

D'ailleurs, la prédication, peut et doit revêtir toutes les formes pour arriver aux âmes.

L'enseignement du haut de la chaire sera toujours le plus efficace, et c'est le premier nécessaire. L'éducation eucharistique par le catéchisme en fait partie et doit occuper la première place dans les efforts du zèle apostolique. Les *instructions* familières aux confréries et associations pieuses sont toutes désignées pour la propagande eucharistique, comme aussi les *conférences* religieuses aux cercles d'étude, les *avis* aux fidèles à propos d'une fête ou solennité quelconque, et les mille *petits mots* que le courant des choses amène à adresser à une paroisse ou à ses diverses œuvres.

On procèdera avec sagesse et prudence, sans doute; on s'accommodera à la situation des paroisses, aux habitudes existantes; on ne prétendra pas amener d'un seul coup à la communion fréquente des gens qui ne communient qu'une fois l'an; on ira par degrés et avec mesure. Oui, mais on établira clairement les principes, on montrera le but à poursuivre, on suggérera les moyens, on reviendra à la charge. En un mot, on fera ce que dit le Décret: on y mettra du zèle et on multipliera les exhortations: "*crebris admonitionibus multoque studio cohortentur.*" Dieu fera le reste.

(1) Vén. P.-J. Eymard: paraphrase du Pater.—(2) I Cor. xv, 25.

Il est des prêtres qui ne négligent pas une seule circonstance pour parler, ne fût-ce qu'en passant, de l'Eucharistie et de la sainte communion. C'était la pratique de saint Charles Borromée, du bienheureux Curé d'Ars, du R. P. Hermann, du vénérable Père Eymard.

On peut se servir, pour cette propagande, des multiples industries de la presse: revues, brochures, opuscules, tracts, petites feuilles bien choisies, faciles à répandre. Il s'en publie d'excellentes dans tous les centres d'Œuvres eucharistiques.

Les comptes rendus des Congrès peuvent indiquer ce qui convient le mieux à chaque région.

Il faut y ajouter l'apostolat individuel; c'est une prédication plus fructueuse encore que les autres et souvent la seule possible.

En un mot, il est bon d'avoir recours, selon les circonstances, à tous les moyens de propagande. Qui veut la fin veut les moyens. "*Insta opportune, importune, in omni patientia et doctrina.*" (S. Paul.)

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **1600 à 2000** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

LES PRESCRIPTIONS EUCHARISTIQUES DU "CODEX JURIS CANONICI"

IV. — DU LIEU DE LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE

(suite)

b) Dans un cas extraordinaire, pour une cause juste et raisonnable, l'Ordinaire du lieu peut permettre, transitoirement, la célébration d'une Messe dans les oratoires privés, après avoir visité et approuvé ces oratoires ainsi qu'il a été dit plus haut(1).

c) Dans les chapelles des cimetières, érigées par les familles sur le lieu de leur sépulture, bien qu'elles soient oratoires privés, l'Ordinaire du lieu peut permettre, d'une manière habituelle, la célébration même de plusieurs Messes; l'oratoire doit être auparavant visité et approuvé par l'Ordinaire.

C'est le cas de rappeler ici une autre prescription du droit: les tombes ne peuvent être placées sous l'autel, et elles doivent en être éloignées, d'au moins un mètre(2).

d) Au sujet des oratoires semi-publics et des oratoires privés, le droit fait remarquer:

(a) Que les oratoires privés ne peuvent pas être consacrés ni recevoir la bénédiction réservée aux églises;

(1) Can. 1194. In privatis cœmeteriorum œdiculis, de quibus in can. 1190, Ordinarius loci permittere habitualiter potest etiam plurium Missarum celebrationem; in aliis oratoriis domesticis, nonnisi unius Missæ, per modum actus, in casu aliquo extraordinario, justa et rationabili de causa; Ordinarius autem has permissiones ne elargiatur, nisi ad normam, can. 1192 §2.

Can. 1190. Ædiculæ in cœmeterio a familiis seu personis privatis ad suam sepulturam erectæ, sunt oratoria privata.

(2) Can. 1202. Subtus altare nullum sit reconditum cadaver; cadavera autem quæ prope altare sepulta forte sunt, distent ab eo saltem spatio unius metri; secus Missam in altari celebrare non licet, donec cadaver removeatur.

(b) Que ces mêmes oratoires, ainsi que les oratoires semi-publics, quoiqu'ils n'aient reçu que la bénédiction commune des maisons, ou même s'ils n'ont pas été bénits du tout, doivent cependant être réservés uniquement au culte divin et ne peuvent dès lors servir à aucun usage domestique(1).

5° Le privilège de l'autel portatif, c'est-à-dire la permission de célébrer en dehors de toute église et de tout oratoire, en m'importe quel lieu, pourvu qu'il soit convenable et décent, et sur une pierre sacrée, est concédé par le droit ou par un indult du Saint-Siège seul; pour célébrer sur mer une concession spéciale est nécessaire(2).

Le droit concède le privilège de l'autel portatif aux Cardinaux et aux Evêques. Ils peuvent célébrer eux-mêmes et faire célébrer devant eux une Messe, non seulement dans leur propre demeure, mais encore partout où ils se trouvent. Ils peuvent de même célébrer sur mer, en ayant soin d'employer les précautions voulues(3).

L'Ordinaire du lieu, ou, s'il s'agit d'une maison de religieux exempts, le Supérieur majeur, pour une cause juste et raisonnable, dans un cas extraordinaire, et d'une manière transitoire, peut accorder la permission de célébrer le saint Sacrifice en dehors de toute église et de tout oratoire, sur une pierre

(1) Can. 1196 §1. *Oratoria domestica nec consecrari nec benedicti possunt more ecclesiarum.*

§2. *Licet oratoria domestica et semi-publica communi locorum domorumve benedictione aut nulla benedictione donentur, debent tamen esse divino tantum cultui reservata et ab omnibus domesticis usibus libera.*

(2) Can. 822 §2. *Privilegium altaris portatilis vel jure vel indulto Sedis tantum Apostolicæ conceditur.*

3. *Hoc privilegium ita intelligendum est, ut secumferat facultatem ubique celebrandi, honesto tamen ac decenti loco et super petram sacram, non autem in mari.*

(3) Can. 239 1... *Cardinales omnes... facultate gaudent:*

7° *Celebrandi super aram portatilem non solum in domo propriæ habitationis, sed ubicumque degunt; et permittendi ut alia Missa, ipsis adstantibus, celebretur;*

8° *Celebrandi in mari, debitis cautelis adhibitis.*

Can. 349 §1... *Episcopi... 1° Fruuntur privilegiis de quibus in can. 239 §1 nn. 7-12.*

sacrée, et dans un lieu convenable, jamais pourtant dans la chambre à coucher(1).

6° Dans un temple hérétique ou schismatique il n'est pas permis de célébrer la Messe, même si ce temple a été autrefois légitimement consacré ou béni(2).

V. — DES HONORAIRES DE MESSES.

A. Principes généraux.

1° Selon la coutume reçue et approuvée par l'Eglise, il est permis à tout prêtre qui célèbre et applique la Messe de recevoir un honoraire(3).

Si toutefois un prêtre célèbre plusieurs messes le même jour et qu'il doive appliquer une de ces messes à titre de justice, il ne peut recevoir d'honoraire pour une autre. Sont exceptés :
le jour de Noël ;
le cas où il recevrait une certaine rétribution à titre purement extrinsèque.

2° Il n'est jamais permis(4) :

(1) Can. 822 §4. Loci Ordinarius aut, si agatur de domo religionis exemptæ. Superior major, licentiam celebrandi extra ecclesiam et oratorium super petram sacram et decenti loco, nunquam autem in cubiculo concedere postest justa tantum ac rationabili de causa, in aliquo extraordinario casu et per modum actus.

(2) Can. 823 §1. Non licet Missam celebrare in templo hæreticorum vel schismaticorum, etsi olim rite consecrato aut benedicto.

(3) Can. 824. §3. Secundum receptum et probatum Ecclesiæ morem atque institutum, sacerdoti cuilibet Missam celebranti et applicanti licet eleemosynam seu stipendium recipere.

§2. Quoties autem pluries in die celebrat, si unam Missam ex titulo iustitiæ applicet, sacerdos, præterquam in die Nativitatis Domini, pro alia eleemosynam recipere nequit, excepta aliqua retributione ex titulo extrinseco. — (4) Can. 825. Nunquam licet :

1° Missam applicare ad intentionem illius qui applicationem, oblata eleemosyna, petiturus est, sed nondum petiit, et eleemosynam postea datam retinere pro Missa antea applicata ;

2° Eleemosynam recipere pro Missa quæ alio titulo debetur et applicatur ;

3° Duplicem eleemosynam pro ejusdem Missæ applicatione accipere ;

4° Alteram recipere eleemosynam pro sola celebratione, alteram pro applicatione ejusdem Missæ, nisi certo constet unam stipem oblatam esse pro celebratione sine applicatione.

a) d'appliquer la Messe à l'intention de celui qui demandera, mais ne l'a pas encore demandée, une application pour laquelle il remettra un honoraire: le prêtre ne pourrait garder la somme ainsi reçue pour la Messe appliquée auparavant;

b) de recevoir un honoraire pour une messe qui est déjà due et appliquée à un autre titre;

c) de recevoir deux honoraires pour l'application d'une seule et même messe;

d) de recevoir un premier honoraire pour la célébration seule, et un second pour l'application de la même Messe— à moins qu'il ne soit certain, qu'un des deux honoraires a été donné pour la célébration seule sans application.

3° Les honoraires et les charges des Messes ne peuvent être sujets à la prescription(1).

4° De même, l'Ordinaire ne peut imposer aucune taxe sur les honoraires de Messes, soit manuelles, soit fondées(2).

5° Toutes les questions, dispenses etc... relatives aux honoraires de Messes sont du ressort de la S. C. du Concile (3) qui conserve sa compétence relativement même aux religieux(4).

B. Définitions et divisions(5).

(1) Can. 1509. Præscriptioni obnoxia non sunt:

5° Eleemosynæ et onera Missarum.

(2) Can. 1506. Aliud tributum in bonum diœcesis vel pro patrono imponere ecclesiis, beneficiis, aliisque institutis ecclesiasticis, quanquam sibi subjectis, Ordinarius potest tantummodo in actu foundationis vel consecrationis sed nullum imponi tributum potest super eleemosynis Missarum sive manualium sive fundatarum.

(3) Can. 250 §2. Quamobrem ipsius (Cong. Concilii) est curare... Missarum stipes.

(4) cf. can. 251 §2. où il est dit que la Sacrée Congrégation des Religieux doit sauvegarder les droits du Saint Office et du Concile pour les questions qui sont de la compétence de ces deux dicastères.

(5) Can. 826. §1. Stipendia quæ a fidelibus pro Missis offeruntur sive ex propria devotione, veluti ad manum, sive ex obligatione etiam perpetua a testatore propriis hæredibus facta, *manualia* dicuntur.

§2. *Ad instar manualium* vocantur stipendia Missarum fundatarum, quæ applicari non possunt in proprio loco, aut ab iis qui eas applicare deberent secundum tabulas foundationis, et ideo aut de jure aut Sanctæ Sedis indulto aliis sacerdotibus tradendæ sunt ut iisdem satisfiat.

§3. Alia stipendia quæ ex foundationum redditibus percipiuntur, appellantur, *fundata*, seu *Missæ fundatæ*.

1° On appelle messes manuelles les Messes que donnent les fidèles, pour ainsi dire de la main à la main, soit par dévotion propre, soit en vertu d'une obligation, même perpétuelle, faite par le testateur à ses propres héritiers.

2° Les messes quasi-manuelles ou *ad instar manualium* sont les messes fondées qui ne peuvent être appliquées dans le lieu ou par ceux que déterminent les tables de fondation, et que l'on transmet de droit ou en vertu d'un indult du Saint-Siège à d'autres prêtres qui les acquitteront.

3° Les autres honoraires qui proviennent des revenus des fondations sont dites messes de fondations. En effet, sous le nom de fondations pieuses, le droit entend des biens temporels, donnés de quelque manière que ce soit, à une personne morale dans l'Eglise avec la charge perpétuelle ou pour un temps notable de consacrer les revenus à faire dire des Messes, à célébrer telles autres fonctions ecclésiastiques déterminées, ou à accomplir certains actes de piété et de charité(1).

C. Règles pratiques(2).

1° Dans tout ce qui concerne les honoraires de Messes, on doit absolument éviter tout ce qui aurait une apparence quelconque de négoce ou de commerce(3).

a) On doit célébrer et appliquer autant de Messes que d'honoraires ont été donnés et acceptés, quelle que soit la valeur de ces honoraires(4).

b) Si les honoraires des Messes périssent, même sans la

(1) Can. 1544 §1. *Nomine piarum foundationum significantur bona temporalia alicui personæ morali in Ecclesia quoquo modo data, cum onere in perpetuum vel in diuturnum tempus ex redditibus annuis aliquas Missas celebrandi, vel alias præfinitas functiones ecclesiasticas explendi, aut nonnulla pietatis et caritatis opera peragendi.*

(2) La plupart des prescriptions du nouveau droit relativement aux honoraires des Messes ont été empruntées au décret *Ut debita*, de la Sacrée Cong. du Conc. 11 Mai 1904. Quelques points cependant ont été modifiés.

(3) Can. 827. *A stipe Missarum quælibet etiam species negotiationis vel mercaturæ omnino arceatur.*

(4) Can. 828. *Tot celebrandæ et applicandæ sunt Missæ, quot stipendia etiam exigua data et accepta fuerint.*

faute de celui qui doit les célébrer, l'obligation de les acquitter ne cesse pas pour cela(1).

c) Si quelqu'un a donné une certaine somme pour faire dire des Messes sans en indiquer le nombre, on doit déterminer ce nombre en prenant pour base la taxe du lieu où demeure celui qui fait l'offrande;

à moins que des circonstances spéciales ne permettent de présumer légitimement que son intention était différente(2).

d) Les clercs qui exerceraient un honteux commerce de Messes doivent être punis par l'Ordinaire selon la gravité de la faute, même par la suspense ou la privation du bénéfice ou de l'office ecclésiastique.

Les laïques seront punis de l'excommunication(3).

2° Du taux des Messes(4).

a) C'est à l'Ordinaire du lieu de fixer, pour son diocèse, le taux des messes manuelles.

Il doit le faire par un décret promulgué, autant que possible, en synode diocésain.

(1) Can. 829. *Licet sine culpa illius qui onere celebrandi gravatur, Missarum eleemosynæ iam perceptæ perierint, obligatio non cessat.*

(2) Can. 330. *Si quis pecuniæ summam obtulerit pro Missarum applicatione, non indicans earundem numerum, hic supputetur secundum eleemosynam loci in quo oblatur morabatur, nisi aliam fuisse ejus intentionem legitime præsumi debeat.*

(3) Can. 2324. *Qui deliquerint contra præscriptum can. 827, 828, 840 §1, ab Ordinario pro gravitate culpæ puniantur, non exclusa, si res ferat, suspensione aut beneficii vel officii ecclesiastici privatione, vel, si de laicis agatur, excommunicatione. — Toutes ces peines sont ferendæ sententiæ. D'après le décret *Ut debita*, reproduisant un autre décret du 25 Mars 1893, les prêtres encouraient la suspense *a divinis*, les clercs, la suspense *ab exercitio ordinum* réservées simplement au Saint-Siège; les laïques, l'excommunication réservée à l'Ordinaire; de plus, ces peines étaient *latæ sententiæ*.*

(4) Can. 831. §1. *Ordinarii loci est manualement Missarum stipem in sua diocesi definire per decretum, quantum fieri potest, in dioecesana Synodo latum; nec sacerdoti licet ea majorem exigere.*

§2. *Ubi desit Ordinarii decretum, servetur consuetudo dioecesis.*

§3. *Etiam religiosi, licet exempti, circa stipem manualement stare debent decreto Ordinarii loci aut dioecesis consuetudini.*

Là où l'Ordinaire n'a pas porté de décret, on s'en tiendra à la coutume du diocèse.

b) Il n'est pas permis à un prêtre d'exiger un honoraire plus élevé que celui déterminé par l'Ordinaire, même sous prétexte de célébrer à un autel privilégié(1).

Les religieux, même exempts, sont tenus de se conformer, pour le taux des messes manuelles, au décret de l'Ordinaire ou à la coutume du diocèse.

c) Le prêtre peut cependant accepter un honoraire plus élevé qui serait spontanément offert(2).

Il peut de même en accepter qui soient inférieurs au taux diocésain, à moins que l'Ordinaire du lieu ne l'ait défendu.

3^o En règle générale, celui qui offre un honoraire de Messe est présumé n'avoir demandé que l'application(3). Si pourtant il avait déterminé, d'une manière expresse, quelques circonstances, le prêtre qui a accepté l'honoraire doit se conformer à sa volonté. Parmi ces circonstances, une des plus importantes est celle qui regarde le temps de la célébration de la Messe(4).

(1) Can. 918. §2. Pro Missis celebrandis in altari privilegiato nequit, sub obtentu privilegii, major exigi Missæ eleemosyna.

(2) Can. 832. Sacerdoti fas est oblatam ultro majorem stipem pro Missæ applicatione accipere; et, nisi loci Ordinarius prohibuerit, etiam minorem.

(3) Can. 833. Præsumitur oblatorem petiisse solam Missæ applicationem; si tamen expresse aliquas circumstantias in Missæ celebratione servandas determinaverit, sacerdos, eleemosynam acceptans, ejus voluntati stare debet.

(4) 834. §1. Missæ pro quibus celebrandis tempus ab oblatore expresse præscriptum est, eo omnino tempore sunt celebrandæ.

§2. Si oblator nullum tempus pro Missarum manualium celebratione expresse præscriperit:

1^o Missæ pro urgenti causa oblatae quamprimum tempore utili sunt celebrandæ;

2^o In aliis casibus Missæ sunt celebrandæ intra modicum tempus pro majore vel minore Missarum numero.

§3. Quod si oblator arbitrio sacerdotis tempus celebrationis expresse reliquerit, sacerdos poterit tempore quo sibi magis placuerit, eas celebrare, firmo præscripto can. 835.

a) Si le temps a été expressément déterminé par celui qui a demandé la Messe, celle-ci doit être absolument acquittée au moment désigné.

b) Si, pour les messes manuelles, le temps n'a pas été expressément déterminé:

Les messes demandées pour une cause urgente doivent être célébrées le plus tôt possible, avant que la cause ait cessé d'exister;

Les messes, dans les autres cas, doivent être célébrées assez vite, selon le nombre plus ou moins grand de messes demandées(1).

c) Si le temps a été expressément laissé au choix du prêtre, le prêtre peut les célébrer lorsqu'il veut. Néanmoins, il ne faut pas oublier que:

d) Il n'est permis à personne d'accepter pour soi-même plus de Messes qu'il ne peut en acquitter dans le délai d'un an(2).

e) Dans les églises où le nombre des messes, à cause de la dévotion du peuple chrétien, est si considérable que toutes ne peuvent être acquittées en temps voulu, on fera connaître aux fidèles, par le moyen d'un avis placé en lieu apparent et accessible à tous, que les messes demandées seront célébrées ou bien dans le lieu même, lorsque ce sera possible, ou ailleurs(3).

HENRI EVERS, S. S. S.

(à suivre)

(1) Ce canon modifie, comme on le voit, la prescription du décret *Ut debitq* qui fixait le délai d'un mois pour une messe, de six mois pour cent messes.

(2) Can. 835. *Nemini licet tot Missarum onera per se celebrandarum recipere quibus intra annum satisfacere nequeat.*

(3) Can. 836. *In ecclesiis in quibus ob fidelium peculiarem devotionem Missarum eleemosynæ ita affluunt, ut omnes Missæ celebrari ibidem debito tempore nequeant, moneantur fideles, per tabellam in loco patenti et obvio positam, Missas oblatas celebratum iri vel ibidem, cum commode poterit, vel alibi.*

ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUEBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., Noviciat des Pères du T. S. Sacrement, Chemin Ste-Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe, Précieux-Sang, Trois-Rivières.
- Rimouski:** M. l'abbé J. Lionel Roy, directeur du grand Séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Evêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, Evêché de Nicolet.
- MONTREAL:** R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave. Mont-Royal Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. le chanoine L.-T. Proulx, Séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs. McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. l'abbé J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, V. G., Eglise St Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel, La Passe, Ont.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.
- London:** Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St. Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M.-E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs.-Az. Dugas V. G., Archevêché de St-Boniface.
- EDMONTON:** Rev. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert.
- REGINA:** Rév. Zéphirin Marois, Archevêché de Régina, Sask.
-

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - - 368 Ave. Mont-Royal Est, Montréal.

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 Déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Etre inscrit dans la Ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière* à ceux de leurs pénitents qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur Evêque.)